



Anderlecht, vendredi 4 mai 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Le plan crèche se concrétise à Anderlecht Ouverture des Perce-neige et centralisation des inscriptions !**

Ce lundi 7 mai à 11h, la nouvelle crèche des Perce-neige sera inaugurée. Pas moins de 27 nouvelles places sont ainsi créées dans le quartier de Scheut, une nouvelle étape dans la concrétisation du plan crèche lancé à l'initiative de l'Echevin Fabrice Cumps, en collaboration avec l'Echevine des Bâtiments communaux Fatiha El Ikdimi, l'Echevin des Contrats de quartier Christophe Dielis et avec le soutien du Bourgmestre Eric Tomas et du Collège échevinal.

Cette inauguration sera également l'occasion d'annoncer le lancement de la **centrale d'inscriptions dans les crèches communales** anderlechtoises.

#### **La centrale d'inscriptions**

Dorénavant, plus besoin de contacter chaque crèche communale et de se mettre sur plusieurs listes d'attentes afin d'espérer décrocher une place d'accueil pour son enfant. Pour faciliter les démarches des parents et dans un souci de transparence, la commune d'Anderlecht a décidé de centraliser les inscriptions dans les crèches communales. Pour cela, un **formulaire en ligne** et un **numéro de téléphone gratuit** (0800 98 992) ont été mis en place.

Toutes les inscriptions peuvent se faire dès le 4ème mois de grossesse ! Les informations complètes et le formulaire d'inscription sont disponibles sur [www.anderlecht.be](http://www.anderlecht.be).

## **Le plan crèche**

Anderlecht compte actuellement 11 crèches sur son territoire, pour un total de 310 places. « *En raison de l'essor démographique énorme dans notre commune, c'est bien trop peu pour répondre à la demande actuelle de places d'accueil. C'est pourquoi, grâce à un **plan ambitieux de rénovation et d'extension de crèches**, le Collège a prévu d'augmenter fortement la capacité d'accueil pour arriver à un total de 505 places d'ici deux ans* », explique l'Echevin.

Outre la création des Perce-neige, d'autres projets verront encore le jour en 2018 comme le déménagement de la crèche « Le Bocage » (84 places) vers une nouvelle infrastructure et la création de la crèche « Les Coquelicots » (36 places) dans le quartier Erasme-Chaudron. En 2019, deux nouvelles crèches seront créées (Les Roseaux rue du Compas et Les Roses rue de la Poterie). Et la crèche « Les Jonquilles » ouvrira ses portes en 2020 route de Lennik.

Ces créations de places d'accueil sont rendues possibles grâce à des financements et subventions provenant de différentes sources : charges d'urbanisme imposées aux promoteurs privés, contribution de la SLRB lors de la construction de nouveaux logements sociaux et bien sûr via les contrats de quartier. En ce qui concerne les Perce-neige, le projet a été lancé à l'initiative de l'Echevin de la Rénovation urbaine Christophe Dielis dans le cadre du contrat de quartier durable Scheut.

## **Les Perce-neige**

Auparavant située rue de Birmingham, la crèche les Perce-neige s'installe dorénavant dans son nouveau bâtiment situé rue Debatty, lui permettant de passer **de 22 à 49 places d'accueil** offertes. « *La nouvelle crèche est aménagée sur 3 étages avec une surface totale de 600 m<sup>2</sup>. Elle offre de grands espaces d'activités, une salle polyvalente, un espace de jeu extérieur et*

*des lieux de repos adaptés* », explique l'Echevine Fatiha El Ikdimi. La crèche est également équipée d'une buanderie et d'une **cuisine afin que tous les repas soient réalisés sur place**. Dans un second temps, un parc sera aménagé en intérieur d'îlot (petit Scheut) et sera directement accessible aux enfants.

Pour l'encadrement, 14 puéricultrices, 4 personnes chargées de l'entretien et de la cuisine et une infirmière sont prévues, de même qu'un(e) assistant(e) social(e) à mi-temps.

**Afin de découvrir cette nouvelle infrastructure et de faire le point sur le plan crèche, la presse est la bienvenue à l'inauguration des Perce-neige, qui se tiendra en présence des autorités communales :**

**Le lundi 7 mai à 11h**

**avenue Léon Debatty 24B**

**1070 Anderlecht**

**(entrée par le parc )**

*Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.*

*Concert et petites animations.*

---

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter  
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,  
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*